

Congés pour projets pédagogiques

[Accueil](#) > [RH](#) > [Enseignants](#)

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION DES CONGÉS POUR PROJETS PÉDAGOGIQUES (CPP)

Après avis de la CFVU (séance du 12 décembre 2019) puis validation par le Conseil d'administration (séance du 13 décembre 2019)

les objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
les modalités de réalisation du projet ;
les résultats attendus ;
les acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
le nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
la possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.

Une attention particulière sera portée aux projets liés à la mise en place de la LCeR, notamment en ce qui concerne l'approche par compétences et l'hybridation des formations.

Contact UPJV : drh-enseignants@u-picardie.fr

Liens utiles :

- [Portail Galaxie des personnels du supérieur](#) :

- Portail ARENA (iProf)

